

SEANCE DU
28 JANVIER 2026

Nombre de conseillers en exercice :

71

Nombre de conseillers présents :

51

Date de convocation :

22 janvier 2026

Date d'affichage :

30 janvier 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 28 janvier à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLORET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOŁAJSKI - M. Félix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES

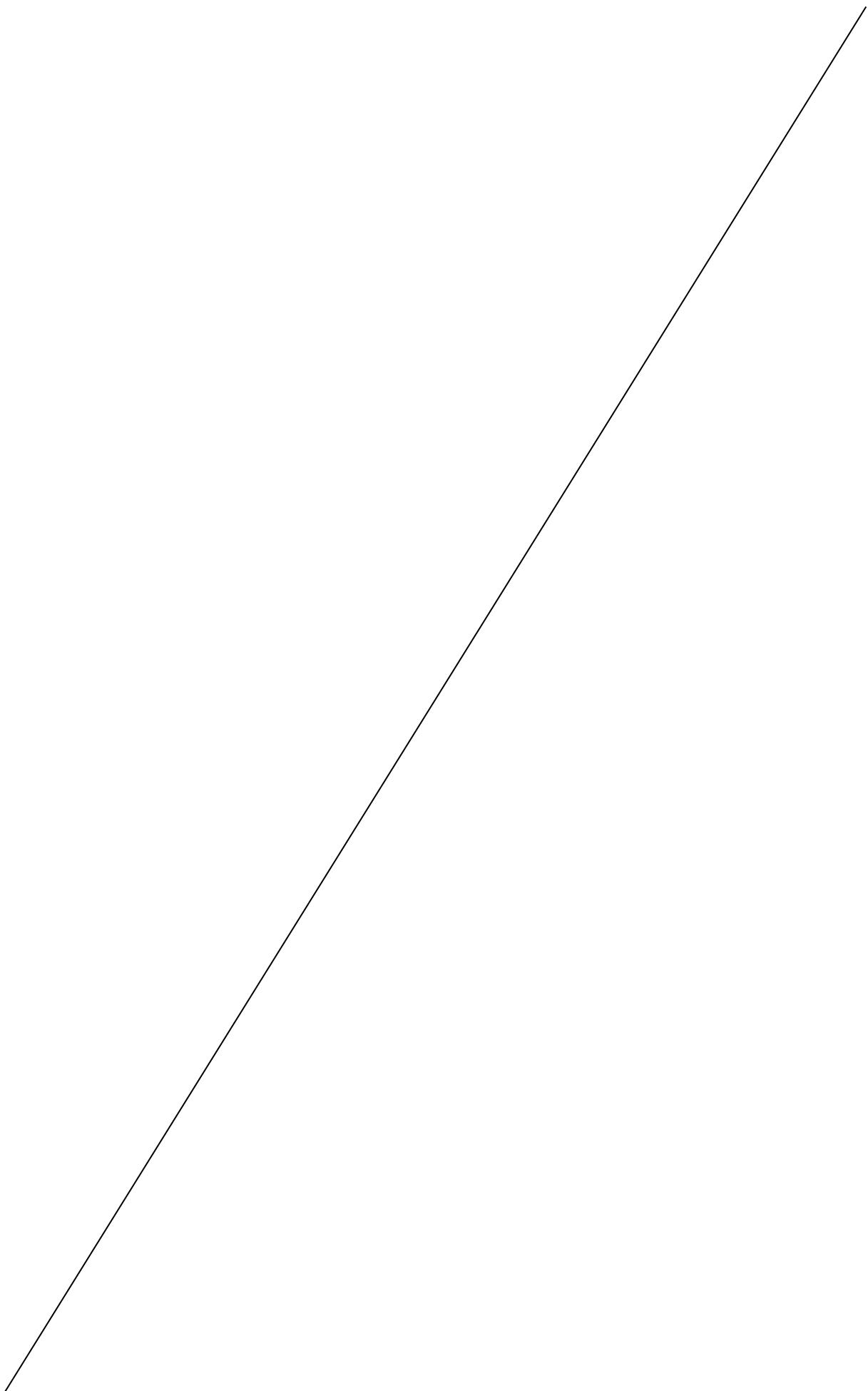
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdulkader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Jocelyne BLONDEAU
M. Bernard DURAND
M. Didier LAUBERAT
Mme Monique LODDO
M. Frédéric MARASCIA
M. David MARTI
Mme Alexandra MEUNIER
M. Jérémie PINTO
M. Jean PISSELOUP
Mme Montserrat REYES
M. BAUDIN (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. BUISSON (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Roger BURTIN)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. OTMANI (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Denis CHRISTOPHE



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu le programme d'orientations et d'actions du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat, approuvé par le conseil communautaire du 18 juin 2020, dont la première orientation vise à restaurer l'attractivité du parc social,

Vu la délibération n°18SGADL0228 du 20 décembre 2018 de la Communauté Urbaine du Creusot Montceau relative au règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social,

Vu la convention cadre avec l'OPAC Saône-et-Loire signée le 19 décembre 2018,

Vu les avenants n°s 1 et 2 prolongeant la durée de la convention cadre entre l'OPAC Saône-et-Loire et la CUCM et actualisant la programmation du bailleur social, signés les 24 mars 2023 et 19 juillet 2024,

Le rapporteur expose :

L'OPAC Saône-et-Loire a arrêté l'exploitation de plusieurs immeubles ou pavillons dont il est propriétaire, dans différentes communes de la CUCM. Ces arrêts d'exploitation ne sont pas systématiquement et immédiatement suivis de démolitions, compte tenu de leur coût important.

Au-delà de l'image que provoque un immeuble vide et fermé dans un quartier, les communes de Sanvignes-les-Mines et Torcy ont été concernées par différents incidents, lesquels pourraient entraîner des conséquences graves en matière de sécurité des habitantes et habitants, s'ils étaient amenés à se reproduire.

En effet, des incendies volontaires ont déjà été déclenchés dans les immeubles et les pavillons en arrêt d'exploitation de Sanvignes-les-Mines et Torcy, présentant ainsi un risque sécuritaire pour la population.

Il est donc impératif de les démolirurgement.

A Sanvignes-les-Mines, la démolition de 3 immeubles de 16 logements, totalisant 48 appartements est estimée à ce jour par l'OPAC Saône-et-Loire à 1 200 000 € TTC (coûts techniques et sociaux) et 142 000 € de coûts financiers soit un coût total de 1 342 000 € TTC.

La démolition doit être planifiée sur 18 mois. L'OPAC devant mener des études pouvant prendre entre 12 et 18 mois, les travaux pourraient démarrer en novembre 2027 pour une livraison courant 2028.

En plus des financements de l'OPAC Saône-et-Loire, des aides de l'Etat seront apportées spécifiquement pour cette démolition.

Au regard du besoin urgent de démolir ces 48 logements, il est proposé une aide exceptionnelle de 240 000 € correspondant à 20% des coûts techniques et sociaux de la démolition.

La CUCM est actuellement en recherche d'aides auprès d'autres partenaires pour permettre la démolition, sachant que ces aides seraient conditionnées à des critères précis d'intervention incluant le respect d'un calendrier.

A Torcy, la démolition des 11 pavillons en arrêt d'exploitation est estimée par l'OPAC Saône-et-Loire à 808 176 € TTC. Les coûts techniques et sociaux sont estimés à environ 474 806 euros.

Les travaux dureront 8 mois à compter de l'ordre de service. Le démarrage au plus tôt, est prévu pour septembre 2026.

Pour finaliser le plan de financement de l'OPAC Saône-et-Loire, la commune apportera un financement exceptionnel. Des aides de l'Etat ont été également identifiées notamment, au titre du Fonds national des Aides à la pierre (FNAP). Des aides pouvant être attribuées par d'autres partenaires sont également recherchées dans le cadre d'un projet futur de renouvellement ou d'aménagement urbain du site, une fois les démolitions effectuées.

Compte tenu de la situation, il est proposé que la CUCM verse une aide exceptionnelle pour la démolition à hauteur de 94 973 € TTC correspondant à 20% des coûts techniques et sociaux de la démolition.

Il est précisé qu'une convention sera conclue entre l'OPAC et la CUCM, elle fera l'objet d'une délibération spécifique.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Etant précisé que Monsieur Bernard DURAND, Monsieur David MARTI

Et Madame Montserrat REYES intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote

DECIDE

- D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 94 973 € à l'OPAC Saône-et-Loire pour l'opération de démolition de 11 pavillons, Résidence du Lac à Torcy avec un premier versement en 2026 et un versement en 2027, sous réserve de l'adoption du budget,
- D'accorder une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2027, sous réserve du vote du budget, d'un montant de 240 000 € à l'OPAC Saône-et-Loire pour l'opération de démolition de 48 logements, cité Léon Blum à Sanvignes-les-Mines,
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ces aides,
- D'imputer la dépense dans le cadre de l'autorisation de programme/credit de paiement dédiée.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 29 janvier 2026
et publié, affiché ou notifié le 29 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Daniel MEUNIER



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Daniel MEUNIER



Le secrétaire de séance,
Denis CHRISTOPHE

